



Conception : Département de Loire-Atlantique - Illustration : © Istock - Thinkstock

Mon collège engagé pour l'environnement

Tous éco-citoyens !

Candidature 2019-2020

Nom du collège :

L'information sur les objectifs et les modalités d'attribution des subventions est disponible sur le site internet du Département :

https://www.loire-atlantique.fr/jcms/services/environnement-energies/education-a-l-environnement/le-dispositif-colleges-engages-pour-l-environnement-fr-p1_141833



L'obtention de tout soutien financier pour la réalisation d'actions pédagogiques est **soumise à la formulation préalable d'un projet global regroupant l'ensemble des actions engagées sur l'établissement et** présenté avec la demande de subvention.

Les dossiers devront être déposés au Département pour **le 8 novembre 2020** à l'adresse suivante :

Conseil général de Loire-Atlantique
Service Environnement
3 Quai Ceineray
44000 Nantes

Ou par mail : collegeenvironnement@loire-atlantique.fr

Le Département prend en charge les dépenses suivantes :

- Acquisition de petit matériel, végétaux... (Plafond de 80% du montant de la dépense et de 1 000 €/année scolaire/établissement)
- Intervenants extérieurs (hors associations ressource) (plafond de 60% du montant de l'intervention et de 500€/année scolaire/établissement)
- Transport (priorité aux déplacements inférieurs à 50km et plafond de 800 €/année scolaire/établissement)

Chaque demande fera l'objet d'une analyse conjointe entre le Département et les services de l'Éducation Nationale. Celui-ci sera identifié à partir des trois niveaux d'implication retenus (Rmq. Le niveau d'implication n'a pas d'impact sur le montant de la subvention) et des éléments présentés dans le projet d'éducation à l'environnement du collège.

Un délai d'instruction de trois mois est nécessaire avant toute notification de subvention (consultation de l'Education Nationale et passage en Commission Permanente).

L'équipe de suivi et de pilotage du projet au sein du collège

Quelle est l'équipe qui anime le projet ?

Critères de qualification des projets		
Situation 1 : Minimum requis pour être éligible à l'aide départementale	Situation 2	Situation 3
3 personnes dont 2 métiers (ex : 2 enseignants, 1 agent technique)	5 à 10 personnes, 2 à 3 métiers	>= à 10 personnes + Implication/coordination par la Direction

Liste des participants

Nom	Fonction <i>(pour les enseignants, préciser la matière enseignée)</i>

Au sein de l'équipe, qui est le référent auprès du Département / Éducation Nationale ?

Nom Prénom:

Fonction :

Adresse de l'établissement :

Téléphone :

Courriel :

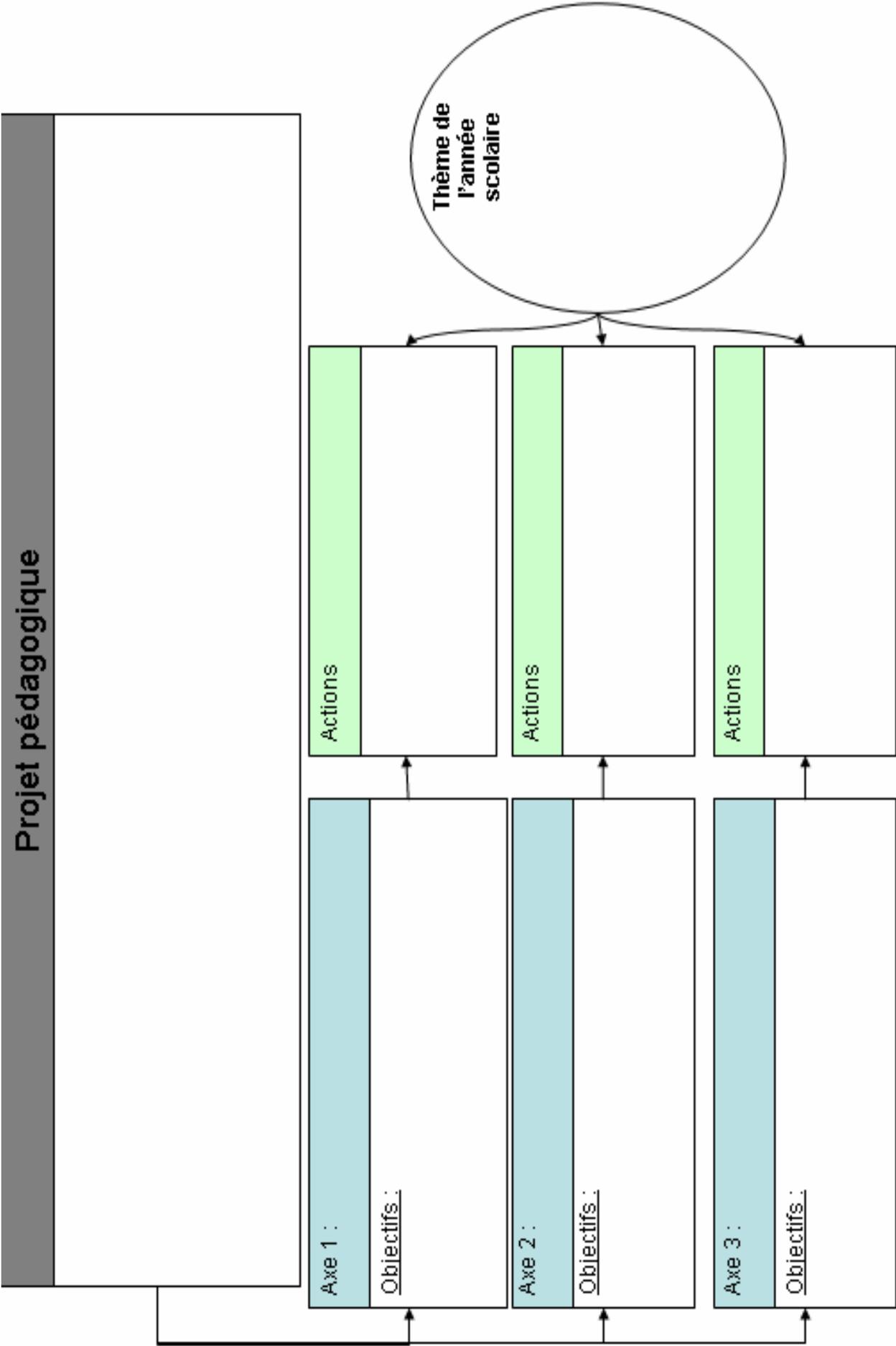
L'objectif global du projet et les grands axes de réflexion

Quels sont les objectifs poursuivis par votre équipe à travers ce projet dans le contexte précis de votre établissement ?

Critères de qualification des projets		
Situation 1 : Minimum requis pour être éligible à l'aide départementale	Situation 2	Situation 3
S'investir sur un thème donné en développant au moins 3 actions qui s'intègrent dans les objectifs du projet sur l'année scolaire avec des perspectives pour l'année suivante	Développer une dizaine d'actions qui s'intègrent dans les objectifs du projet en se projetant pour l'année suivante	Travailler largement sur la thématique du Développement Durable avec au moins une dizaine d'actions. Le projet est intimement lié au projet d'établissement.

Veillez présenter le projet de votre établissement (objectifs partagés par l'équipe, axes prioritaires pour l'année, actions, le cas échéant la référence au projet d'établissement) :

Exemple de présentation possible :



Les modalités de concertation pour mettre en œuvre le projet

Critères de qualification des projets		
Situation 1 : Minimum requis pour être éligible à l'aide départementale	Situation 2	Situation 3
2 réunions d'échanges sur l'année scolaire regroupant les personnes impliquées	Plusieurs réunions avec tous les acteurs impliqués	Une Instance pérenne est utilisée (ex : CESC, CA) ou créée. Un vrai dialogue est institué sur ce thème avec tous les acteurs du collège. Les élèves sont intégrés à la concertation.

Veillez présenter le calendrier prévisionnel de vos réunions et les personnes impliquées :

Les acteurs externes au collège, engagés et associés dans le projet

Le Département est conventionné avec « des associations ressource » qui proposent des animations (Les interventions sont prises en charge par le Département dans la limite des crédits disponibles – à cocher selon la participation souhaitée de l'association). Une fois votre dossier validé, il appartient à chaque établissement de reprendre contact avec les associations sollicitées :

Associations de mise en réseau		Cocher la case si intervention souhaitée
GRAINE Pays de la Loire – Intervention sur le baromètre du Développement Durable – Consommation responsable. Tel : 02 40 94 83 51		<input type="checkbox"/>
Associations référentes localement		
ECOPOLE (<i>agglomération nantaise</i>) – Centre de ressources pédagogiques, réseau associatif, aide aux projets et cycles pédagogiques. Tel : 02 40 48 54 54		<input type="checkbox"/>
LA CICADELLE (<i>Vignoble nantais</i>) – Animations eau, déchets, énergie. Tel : 02 51 34 72 57		<input type="checkbox"/>
CPIE Loire-Océane (<i>Presqu'île de Guérande</i>) – Animations sur le littoral, biodiversité, gaspillage alimentaire, consommation responsable. Tel : 02 40 45 35 96		<input type="checkbox"/>
CPIE Val de Vilaine (<i>Pays de Redon et Châteaubriant</i>) – Animations Nature, biodiversité, DD (gaspillage alimentaire, éco consommation, déchets...). Tel : 02.99.72.69.25		<input type="checkbox"/>
CPIE Logne et Grand-Lieu (<i>Pays de Retz</i>) – Animations Eau, consommation responsable, accompagnement DD et gaspillage alimentaire, déchets et énergie. Tel : 02 40 05 92 31		<input type="checkbox"/>
Associations thématiques		
GAB 44 – Animation Agriculture/Alimentation Biologique et Environnement dont visite de ferme. Tel : 02 40 79 46 57		<input type="checkbox"/>
LPO44 – Animations biodiversité. Tel : 02 51 82 02 97		<input type="checkbox"/>
Bretagne Vivante – Animations Biodiversité Tel : 02 40 50 13 44		<input type="checkbox"/>
Les Petits Débrouillards – Animations de vulgarisation scientifique et technique (ex : expériences sur le climat, alimentation...) Tel : 02 40 46 59 54		<input type="checkbox"/>
Estuarium – Animations de découverte de l'Estuaire, DD dans l'estuaire. Tel : 02 40 57 71 80		<input type="checkbox"/>

NB. : Tous les descriptifs des animations sont sur le site du Département :

https://www.loire-atlantique.fr/jcms/services/environnement-energies/education-a-l-environnement/le-dispositif-colleges-engages-pour-l-environnement-fr-p1_141833#refresh-2

D'autres associations, non conventionnées avec le Département mais reconnues pour leurs actions d'Éducation à l'Environnement peuvent aussi venir compléter et enrichir vos projets (la subvention de 500€ pour les intervenants extérieurs est mobilisable pour la prise en charge d'éventuelles interventions) :

Associations non conventionnées		Cocher la case si intervention souhaitée
<p>La clé des champs – Bouguenais. Ferme d'animation éducative. Découverte nature (biodiversité), races locales, déchets, alimentation (produits locaux et de saison) et cuisine. Tel : 02 40 65 14 67</p>		
<p>Ressourcerie de L'Île – Rezé. Sensibilisation à la limitation des impacts de notre consommation et à la réduction des déchets. Tel : 02 28 23 64 47</p>		
<p>CLCV – Nantes. Animation d'ateliers, informations et actions de sensibilisation, notamment sur de nombreux sujets de la consommation responsable : déchets (tri et réduction), qualité de l'air intérieur, alimentation + énergie (eau, gaz et électricité), téléphonie mobile ... Tel : 02 51 72 00 19</p>		
<p>Compostri - Nantes: association nantaise qui a pour objet le développement et la valorisation du compostage en général (animation scolaire, formation au compostage, accompagnement de projets...). L'association dispose et rend accessible la visite du jardin pédagogique de La Crapaudine (sud-Nantes). Charles Guilgars : 07 60 06 63 30 / Guillaume Verger : 06 08 13 25 12</p>		
<p>Maison de la Forêt – Le Gâvre. Découverte et compréhension de l'espace forestier. maisondelaforet44@orange.fr</p>		

Autres partenaires envisagés (commune, mairie, associations non partenaires, etc.) ?



Les actions mises en œuvre et les perspectives

Les actions mise en œuvre et lien au territoire

Intitulé de l'action	Description	Objectifs	Personnes impliquées (internes et/ou externes au collège)	Classes	Nb. D'élèves

Les perspectives pour l'année scolaire suivante

Veillez décrire vos perspectives pour l'année scolaire suivante :

Le budget prévisionnel

Liste des interventions des associations ressource mobilisées

Action visée	Description de l'intervention	Budget (hors demande de subvention car déjà intégralement pris en charge par le Département)

Intervenants extérieurs (autres que les associations ressource)

Plafond de 500€/an/établissement :

Action visée	Description de l'intervention	Budget (joindre les devis disponibles)

Acquisition de petit matériel, végétaux...

Plafond de 800€/an/établissement :

Action visée	Description du matériel nécessaire	Budget (joindre les devis disponibles)

Transport

Priorité aux déplacements inférieurs à 50km et plafond de 800€/an/établissement :

Action visée	Description des déplacements (nombre d'enfants et classes concernés)	Budget (joindre les devis disponibles)

➔ Montant de la subvention sollicitée auprès du Département :

Signature et cachet de l'établissement :